



Morgane Auto-école Livret D'accueil

Nous vous
guidons
à travers
ce livret



LABEL DE QUALITE

REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS
AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE





LABEL DE QUALITE

REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS
AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE



Cours théoriques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Horaires des cours théoriques

Lundi – Mercredi – Vendredi à 19h

Les thématiques traitées sont les suivantes

les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
l'influence de la fatigue sur la conduite ;
les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ; les usagers vulnérables ;
la pression sociale (publicité, travail ...) ; la pression des pairs.

Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ... Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

l'équipement du motard ; comment choisir sa moto ;
les risques liés à la conduite des motocyclettes ; la pression sociale (publicité, travail ...) ;
la pression des pairs.

Cours pratiques

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement. Chaque élève se voit attribuer un livret d'apprentissage qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

Par téléphone au 01 45 36 02 34

Délai

Annulation des leçons de conduite : 48 heures

Les leçons de conduite sont d'une durée maximale de 50 à 55 min et peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective. L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalente à la durée de la leçon précédente.

Retard de l'élève

L'élève devra informer l'Auto-école pour tout retard.

Retard du formateur

Le formateur devra informer le bureau de tout retard.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des débris, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie

Article 2 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement * :

Jours	Bureau et code	Cours pratiques
Lundi	14h - 20h	14h à 20h
Mardi	14h - 20h	8h à 12h - 14h à 20h
Mercredi	14h - 20h	8h à 12h - 14h à 20h
Jeudi	14h - 20h	8h à 12h - 14h à 20h
Vendredi	14h - 20h	8h à 12h - 14h à 20h
Samedi	10h - 12h	8h à 14h

* En cas de modifications : affichage des horaires exceptionnels dans l'établissement ou sur tout autre support accessible

Article 3 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6).

Article 4 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation. L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

Article 5 : Assiduité des stagiaires

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

Article 6 : Comportement des stagiaires

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçons de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste.

Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

Article 7 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant suite à l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Fait à..... Le directeur.....

GARANTIE FINANCIERE

- 1.2- Avoir souscrit à un dispositif de garantie financière renouvelé annuellement et couvrant l'ensemble des élèves et des formations préparant aux différentes catégories du permis de conduire.



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

**ATTESTATION DE GARANTIE
D'UNE ÉCOLE DE CONDUITE**

N° de police : 4000715586 - **N° avenant :** 1

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION, Société Anonyme au capital de 20.000.000 Euros, entreprise régie par le Code des assurances, élisant son domicile pour l'exécution du présent acte en son siège social 8-10, rue d'Astorg - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 380 810 283, représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Charles DONNET agissant en qualité de Responsable du Département Caution, dûment habilité à cet effet, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : CERDEIRA CRUZ EDOUARD
Adresse : 23 Rue Jean Mermoz

92340 BOURG LA REINE

Forme juridique : Affaire personnelle profession libérale

N° SIREN : 389 035 395

Représentée par : Monsieur CERDEIRA CRUZ Edouard

N° Agrément Préfectoral : E 02 092 5583 0 Délivré le : 11/10/2016

Pour la somme de : 49 000 € (quarante-neuf mille Euros)

En application de l'article R 213-3 du Code de la Route, au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations des écoles de conduite ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du **1er janvier 2019** au **31 décembre 2019**.

La présente attestation ne saurait engager Groupama Assurance-crédit & Caution en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à Noisy-le-Grand, le 27 décembre 2018.

Signature et cachet

Groupama Assurance-crédit & Caution

Siège social : 8-10 Rue d'Astorg
75008 Paris

Bureaux : 126, rue de la Piazza
93199 Noisy-le-Grand Cedex

SA au capital de 20 000 000 euros
RCS Paris B 380 810 283

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 126, rue de la Piazza - 93199 Noisy-le-Grand cedex - Tél. +33(0)1 49 31 31 31 - groupama-cr.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris - N° TVA FR 72 390810283 000 16 - APE 6512Z - SA au capital de 20 000 000 € - Entreprise agréée par le Code des assurances

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉS

- Nous respectons le programme REMC
- Nous respecterons les horaires
- Nous resterons bienveillant à votre égard pendant les heures de conduite
- Nous vous assurons le bon déroulement des examens de conduite
- Nous garderons la transparence dans l'évolution de votre formation par de l'auto évaluation

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
14h à 20h	14h à 20h	14h à 20h	14h à 20h	14h à 20h	10h à 12h	

LES ENJEUX DU PERMIS

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

NOTRE EQUIPE PÉDAGOGIQUE

VOTRE RÉFÉRENT FORMATION

Nom/prénom	Fonction	Téléphone	Mail
CRUZ CERDEIRA Edouard	Formateur gérant	01 45 36 02 34	autoecole-morgane@orange.fr

Son rôle : votre référent contribue à la recherche des moyens nécessaires pour vous permettre de vous former dans les meilleures conditions. Il a une mission de conseil et d'aide auprès de vous et ou de vos responsable légaux.

Notre équipe Pédagogique

Nom/prénom	Fonction	Téléphone	Mail
ZERGOUR Kada	Formateur	01 45 36 02 34	autoecole-morgane@orange.fr

Procédure d'évaluation de début de formation (obligatoire)

Critère 1.1 - Décrire et formaliser le procédé d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association et le mettre à la disposition du public.

Ce test se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule-école. Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures. Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
 - La seconde, son expérience de la conduite
 - La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
 - La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
 - La septième, sa perception
 - La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires. Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).



Comment elle peut être effectuée ?

En voiture



ESTIMATION DE VOTRE FORMATION EN FONCTION DE VOTRE ÉVALUATION

Tableaux des Tarifs détaillé pour les formations : **B** **AAC** **CS** **B78 → B**

Évaluation de départ					
Dénomination		Prix unitaire € TTC	TVA	Volume	Montant TTC
Divers	Frais de dossier				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis B				
	Autre				
Formation	Théorique				
	Pratique				
	Simulateur				
	Frais accompagnement au épreuves				
	Heure supplémentaire				
	Autre				
Ou Forfait					
MONTANT Total en € TTC					

Tableaux des tarifs détaillé pour les formations : **A1** **A2** **AM** **B → A1** **A2 → A**

Évaluation de départ					
Dénomination		Prix unitaire € TTC	TVA	Volume	Montant TTC
Divers	Frais de dossier				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis Moto, AM				
	Autre				
Formation	Préparation ETG				
	Préparation Plateau				
	Préparation circulation				
	Simulateur				
	Frais accompagnement au épreuves				
	Heure supplémentaire				
	Autre				
Ou Forfait					
MONTANT Total en € TTC					

La formation théorique :

Déroulement de l'examen du code de la route

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique. Programme du code de la Route, le code la route se décline 9 thèmes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Réglementation générale et divers
- Porter secours
- Équipement de sécurité des véhicules
- Précautions nécessaires en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité routière
- Utilisation du véhicule et respect de l'environnement

Nous vous conseillons de :

Travailler un thème à la fois

Faire 1 test de 5 questions sur votre packweb correspondant au thème évoqué.

De suivre les cours d'analyse avec votre enseignant.



Les outils à votre disposition pour votre formation dans notre établissement

Livre du code de la route



Horaires des cours théoriques

Critère 1.4 - Afficher les horaires des cours théoriques dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière .

Jours	Horaires
Lundi	19h
Mardi	-
Mercredi	19h
Jeudi	
Vendredi	19h
Samedi	-

A chaque heure votre moniteur est là pour répondre à vos questions et vous coacher pour votre réussite. Notre assistante administrative et pédagogique reste à votre disposition pour votre bienveillance.

CRUZ CERDEIRA Edouard	Formateur gérant	01 45 36 02 34	autoecole- morgane@orange.fr
--------------------------	---------------------	----------------	---

LE RÉFÉRENT DU CODE DE LA ROUTE

Code Rousseau

La formation pratique : déroulement de l'examen pratique

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables. L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.



Le programme de formation REMC :

Acquisition des compétences suivantes

2.1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul.

2.2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales.

2.3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

2.4. PRATIQUER une conduite auto-nome, sûre et économique.
Nos conseils :

Anticiper la planification de vos heures de conduite.

Soyez acteur de votre formation.

N'hésitez pas à faire part à votre formateur de votre incompréhension et/ou vos appréhensions.

Continuez a participer à nos cours de code pour faciliter l'application en voiture.

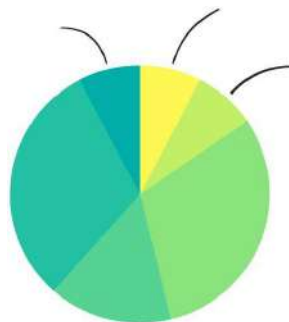
Débriefing 8%

Installation 8% Objectif
8%

Autonomie
31%

Correction 15%

Guidage 31%



1/ Vous prenez le temps de vous installer correctement pour aborder dans les meilleures conditions votre leçon.

2/ Nous vous donnons l'objectif de travail et la compétence à atteindre. (Nous vous donnons des repères dans votre formation)

3/ Nous vous guidons : on vous explique ce qu'il faut faire et comment !! une démonstration et on vous explique en détail

4/ La correction : on vous dit ce qu'il faut faire mais plus comment.

5/ L'autonomie : vous faites seul ?

6/ Bilan d'heure de conduite : vous expliquez votre ressenti sur l'objectif travailler

Programme de formation

1.3- Définir pour chaque catégorie de formation un programme détaillé théorique ou pratique. Formation Théorique Général des formations (Traditionnel, AAC et CS)

Les dispositions légales en matière de circulation routière.

Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.

La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.

Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc. La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc. Les gestes de premiers secours. Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule. Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.

Les équipements de sécurité des véhicules.

Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Programme de formation B

<p>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p>	<p>Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures, Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. Utiliser la boîte de vitesse. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</p>
<p>Appréhender la route et circuler dans les conditions normales</p>	<p>Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. Adapter l'allure aux situations. Tourner à droite et à gauche en agglomération. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</p>
<p>Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<p>Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser, être dépassé. Passer des virages et conduire en déclivité. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrage routiers tels que les tunnels, les ponts.</p>
<p>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<p>Suivre un itinéraire de manière autonome. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter et secourir. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. Pratiquer l'écoconduite.</p>

**Évaluation de la troisième compétence :
Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

Compétences	Évaluations (enseignant)			Auto-évaluation (élève)			Simulateur	P o u r q u o
	Abordé	Traité	Acquis	Abordé	Traité	Acquis	Validé	
Évaluer et maintenir les distances de sécurité								
Croisé, dépasser, être dépassé								
Passer des virages et conduire en déclivité								
Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie								
Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.								
Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.								
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.								
Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts.								

**Évaluation de la quatrième compétence :
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

Compétences	Évaluations (enseignant)			Auto-évaluation (élève)			Simulateur	P o u r q u o
	Abordé	Traité	Acquis	Abordé	Traité	Acquis	Validé	
Suivre un itinéraire de manière autonome.								
Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.								



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

N° :

SÉRIE

Date : / / Centre : N° de département : / /

L'expert(e) - Nom : Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de :

Mme, Mlle, M. (1) Prénom :

(1) Payer les mentions multiples : nom de naissance ou le nom d'usage s'il y a lieu

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : / / à :
 N° de département : / / ou pays : déjà titulaire des catégories de permis :
 régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : / /

<p>Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)</p> <p style="font-size: 24px; text-align: center;">FAVORABLE</p> <p style="font-size: 24px; text-align: center;">INSUFFISANT</p> <p>Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/></p>	<p>Codes spécifiques :</p> <p><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar</p> <p><input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : / /</p> <p>Vaut titre de conduite à compter du : / /</p> <p>Visite médicale valide jusqu'au : / /</p> <p>Autres codes :</p>	<p>Signature :</p>
---	---	---------------------------

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Comprendre la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								

Observations

ACCUEIL ET INFORMATIONS

Que pensez-vous de l'accueil que vous avez reçu à l'auto-école? (horaires d'ouverture, courtoisie, disponibilité ...)

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Que pensez-vous de l'information sur l'offre de la formation ?
Informations sur le procédé d'évaluation

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Informations sur les horaires des cours théoriques

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Proposition détaillée et chiffrée (clarté des documents, présentation des formations...)

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

MOYENS ET EQUIPES PEDAGOGIQUES

Que pensez-vous des moyens pédagogiques mis à votre disposition ?

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Outils pédagogiques pendant la formation théorique
(livres, livrets, supports de formation multimédia
cours de tests, sites applications ...)

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Outils pédagogiques pendant la formation
pratique(outils de suivie de
formation)

Pas du tout
satisfait

Satisfait

Peu satisfait

Tout à fait satisfait

Équipement utilisé par l'auto-école (voiture, matériel en salle ...)

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Que pensez vous de léquipe pédagogique
Disponibilité des enseignants, du responsable pédagogique, du responsable des relations

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Qualité de l'enseignement reçu (méthode d'enseignement, efficacité de la formation, intérêt des cours théoriques ...)

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

PARCOURS DE FORMATION

Que pensez-vous du respect du parcours de formation ?

Respect de l'intégralité du parcours

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Respect des cours théoriques portant sur des thématiques

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Cours dispensés par un enseignant présent

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

Progressivité des parcours en leçons pratiques

Pas du tout satisfait	Peu satisfait
Satisfait	Tout à fait satisfait

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Pas du tout satisfait Très satisfait

Vous pouvez nous faire part ci-dessous de vos commentaires :

Formation post permis

La formation post permis comprend des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle. Les conducteurs seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Les formations post permis peuvent être financées par les entreprises, dans le cadre des risques routiers en lien avec le travail. Les avantages des formations de conduite accompagnée et supervisée

Réclamation

Toute réclamation doit être transmise par écrit, avec le maximum

d'informations : par courriel à l'adresse suivante :

autoecole-morgane@orange.fr

ou par courrier à :

**23 Rue Jean Mermoz
92340 BOURG-LA-REINE**

En fonction des réclamations, le responsable du service adapte la procédure de gestion : convocation de l'élève pour recueillir ses observations

Mise en relation avec le médiateur pour favoriser toute conciliation à l'amiable.

Agences

ADRESSES DE L'AGENCE

**23 Rue Jean Mermoz
92340 BOURG-LA-REINE**

ADRESSE MAIL

autoecole-morgane@orange.fr

SITE INTERNET

www.autoecole-morgane.fr

Les avantages des formations conduite accompagnée et supervisée



Avantage de la conduite accompagnée et conduite supervisée Réduire la période probatoire du permis à 2 ans.

Commencer la formation en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans.

Acquérir de l'expérience de conduite.

Passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.

En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans.

Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».



Nos moyens pédagogiques



